

Arrêté Jury BEP session reportée

Rapport généré le 20/10/2020

Domaine : Arrêté Jury

Type édition : Arrêté de jury

Critères de sélection :

Code jury égal à 0001

Session examen (mission) égal à A04,510,2009,5423

ACADEMIE DE BORDEAUX

Administrateur Imagin

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-26 à D337-50-1, portant règlement général du Brevet d'Études professionnelles et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0001 de l'Examen BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES, Spécialités PROCÉDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET PAPIERS-CARTONS, INSTALLATION SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES, REALISATIONS DU GROS-OEUVRE, BOIS OPT.D MENUISERIE-AGENCEMENT, PRODUCTION MECANIQUE, SYSTEMES NUMERIQUES, METIERS DE L'ELECTRICITE ET SES ENVIRON. CONNECTES, METIERS DE LA RELATION AUX CLIENTS ET AUX USAGERS, REALISATION PROD.IMPRIMES PLURIMEDIA OPT.PR.GRAPH., PHOTOGRAPHIE, METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE, AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE est constitué comme suit pour la session 2020-09 :

Président

M. XAVIER BOUTET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Vice-président

M. JEAN-MARC DUNEZAT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

LP LYCEE PROFESSIONNEL BEGLES CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Membre de l'enseignement

Mme NADINE BERGES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
M. NORBERT GIMENEZ

SEP LYC POLYVALENT BEGLES BEGLES
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS
PRIVE HC ICFA-CFA BORDEAUX CEDEX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

M. JEAN-FRANCOIS URIARTE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP LEONARD DE VINCI BLANQUEFORT CEDEX
CONDUCTEURS ROUTIERS

Membre professionnel

M. MICHEL DOUENCE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Mme Caroline GIL

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BANQUE-CONSEILLER CLIENTELE

M. Thomas SELSCHOTTER

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE THERMIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 20 octobre 2020

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

